

**REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD**

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du jeudi 28 septembre 2023**

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 18 septembre 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

<b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>	<b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Carine Florent, Émeline Kessler, Agathe Mahmoudi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher et Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Hayette Ait Kaddour	
<b>Présents 27 / 33</b> <b>Pouvoirs : 05 / 33</b>		
<b>Votants 32 / 33</b>		
<b>Secrétaire de séance</b> Mélissa Boucher	<b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Karine Lippert à Aymeric Robin, André Couplet à Sylvia Potier, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Eric Tounsi à Eric Warmoes, David Belurier à Véronique Hubert	
	<b>Absent (es) excusés (es) :</b> Jean-Claude Priez	<b>Absent (es) :</b>
<b>DELIBERATION 2023.06.09</b>	<b>Clôture de la caisse des écoles</b>	

Vu la délibération 2017.07.08 transférant toutes les activités de la Caisse des Écoles à la ville au 1er janvier 2018,

Considérant la mise en veille depuis cette date de la Caisse des Écoles et l'absence d'écritures budgétaires

Conformément à la demande du Trésor Public d'acter en séance publique la fermeture définitive de la Caisse des Écoles,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACTE la prise en charge par le budget principal de la commune de l'annulation des titres restants à hauteur de 703,59 € via un virement de la commune vers la caisse des écoles

ACTE la dissolution du budget de la Caisse des Écoles au 31 décembre 2023 et de procéder à la réintégration de la balance comptable à savoir

- 68 494,89 € de trésorerie
- 20 300,14 € d'excédent d'investissement (001)
- 48 161,00 € d'excédent de fonctionnement (002)

PREND ACTE que les excédents 001 et 002 représentent budgétairement la trésorerie au sein du budget. L'écart de 33,75 € sera régularisé sur le budget de la commune avec un mandat.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
Le Maire  
Aymeric ROBIN

